

Comité d'éthique de la recherche de Mérici Collégial Privé

Le comité d'éthique de la recherche (CER) de Mérici Collégial Privé est à la recherche de personnes souhaitant siéger au sein du comité, que leur expertise soit établie en éthique, en droit ou en recherche scientifique.

MANDAT DU COMITÉ

Le CER de Mérici Collégial Privé a le mandat d'évaluer les aspects éthiques des projets de recherche impliquant des êtres humains et de veiller à leur suivi. Le CER doit travailler en toute indépendance et confidentialité, tout en faisant preuve d'impartialité et de jugement, dans un souci constant de maintenir une probité irréprochable.

Pour ce faire, le Collège délègue au CER les pouvoirs d'approuver, de modifier, d'interrompre ou de refuser toute proposition ou poursuite d'un projet de recherche faisant appel à des êtres humains effectué dans les locaux de Mérici ou à l'extérieur. Cela s'applique aux projets réalisés par des membres de son personnel dans le cadre de leurs activités professionnelles et par ses étudiantes et étudiants, ainsi que les projets réalisés par le centre collégial de transfert de technologie TOPMED ou par des personnes externes conduisant une recherche au collège ou en utilisant ses ressources.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le CER de Mérici est composé minimalement des membres suivants, en plus de personnes substitués :

- Deux (2) personnes ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de son autorité, notamment dans le domaine de la santé ou de la réadaptation;
- Une (1) personne versée en éthique;
- Une (1) personne ayant une bonne connaissance des lois applicables à la recherche;
- Un (1) membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec le Collège ou avec TOPMED.

Les postes actuellement à pourvoir sont les suivants :

- Une (1) personne ayant une expertise pertinente dans les méthodes, domaines et disciplines de recherche, notamment dans le domaine de la santé ou de la réadaptation;
- Une (1) personne ayant une bonne connaissance des lois applicables à la recherche.

NATURE DE L'IMPLICATION

Chaque membre du CER doit participer à deux à quatre rencontres par année académique (ex. : rencontre de bilan, rencontres d'évaluation en comité plénier, etc.) et s'engager à se porter volontaire pour procéder à l'évaluation éthique d'environ trois à cinq projets de recherche par année (évaluations déléguées). Plus précisément, il doit assumer les responsabilités suivantes :

- Prendre connaissance des documents liés aux demandes d'évaluation éthique;
- Procéder à l'évaluation des demandes selon un mode conforme aux principes éthiques et en rendre compte au président selon le mode d'évaluation déterminé;
- Contribuer à la révision des politiques de Mérici Collégial Privé en lien avec l'éthique de la recherche avec des êtres humains et avec la conduite responsable en recherche;

- Contribuer aux autres travaux requis pour assurer le bon fonctionnement du CER.

Veillez noter que l'implication se fait à titre bénévole, mais que les frais engendrés par l'exercice de l'évaluation de projets de recherche et approuvés par la coordonnatrice du CER, par exemple des frais de déplacement, feront l'objet d'un remboursement.

Par ailleurs, tout membre du CER de Mérci Collégial Privé a accès gratuitement à l'offre de formation de l'Association pour la recherche au collégial (ARC).

NATURE DE L'IMPLICATION

Toute personne intéressée doit faire parvenir un curriculum vitae attestant de son expertise pertinente, ainsi qu'une courte lettre expliquant ses motivations à joindre notre CER **d'ici au 16 novembre 2024**, à l'adresse suivante : cer@merici.ca.

Véronique Doré Bluteau, coordonnatrice et secrétaire
Comité d'éthique de la recherche de Mérci Collégial Privé